

*Les membres du conseil d'administration se sont réunis le **6 octobre 2025** à 14 H sur convocation en date du 30 septembre 2025, par Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S. dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S*

Etaient présent(es) : Jacqueline BRISSY, Bernard CZECH, Marie-José FACQ Nathalie FERNANDEZ, Bernard GORA, LORTHIOS Dorothée, Jocelyne MARET, Bernard MOREL, Françoise PLATEAU, Denise QUINTIN, Chantal WAGON

Absent(es) avant donné procuration : Jean-Pierre DESTAILLEUR pouvoir Nathalie FERNANDEZ, VASSEUR Sandrine pouvoir Françoise PLATEAU

Excusé(es) : Marie-Pascale SALVINO

Absent(es) :

Elodie FERLIN responsable résidence

Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

CONVENTION LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT – CHARTE « MONALISA »

Depuis 2019, la coopération MONALISA est instaurée sur le territoire du Nord, copilotée par la Fédération des Centres Sociaux NPDC, l'UDCCAS et les Petits Frères des Pauvres, à la demande du Département.

Cette coopération est l'émanation d'une initiative nationale (MOBilisation NAtionale de Lutte contre l'ISolement des Ainés) visant à fédérer les différentes parties prenantes, à savoir les collectivités (agents comme élus), les associations, les citoyens.

Une déclinaison territoriale (par arrondissement) a donné lieu à la formalisation d'un collectif local sur le Douaisis, à l'occasion d'un grand temps fort à Aniche en 2023.

Elle a permis :

- La formation de bénévoles aux enjeux du vieillissement, de l'isolement, de l'accompagnement
- La formation d'auxiliaires de vie
- La constitution d'équipes citoyennes
- La réalisation d'actions communes (repas partagés en 2024)
- L'échanges de pratiques entre professionnels, bénévoles
- La définition d'une « marque » locale, par le biais d'un logo conçu par le collectif
-

Les participants au collectif local MONALISA du Douaisis sont variés, et de plus en plus nombreux : centres sociaux, CCAS, associations, services d'aide à domicile, services départementaux.

La participation au collectif ne nécessite pas de moyens supplémentaires et l'ensemble des initiatives est mis en œuvre à moyens constants, sans contrepartie financière.

La reconnaissance au sein du collectif passe par l'adhésion à la charte MONALISA : https://www.monalisa-asso.fr/uploads/2024/06/charte_monalisa.pdf.

Elle doit par ailleurs faire l'objet d'une délibération.

L'adhésion à ce collectif vient compléter les initiatives existantes sur le territoire et complémente également les dispositifs de soutien aux politiques autonomie que la commune poursuit par ailleurs.

En effet, pour rappel, depuis 2021, la commune s'est associée aux côtés du Département du Nord et de la MDPH en signant la « Convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Ainés et des plus fragiles en situation de handicap »

Cette convention vise à :

- Réaliser un repérage concerté des personnes isolées
- Articuler et coordonner des dispositifs au service d'une action efficace sur les territoires
- Mobiliser les acteurs de territoire pour un meilleur repérage et accompagnement

Elle permet également de solliciter un fonds dédié à la mise en place d'actions spécifiques pour lesquelles la commune est d'ailleurs soutenue pour plusieurs initiatives.

Enfin, il apparaîtrait opportun de pouvoir envisager une structuration collective du travail partenarial sur le sujet de l'isolement des aînés et des plus vulnérables ; ce d'autant plus au regard de l'implication actuelle de la commune sur le sujet, et pourrait prendre la forme par exemple de concertations locales, avec l'appui notamment possible des professionnels du département et de la MDPH.

Cette action ne peut être portée seule, par conséquent, depuis quelques mois le CCAS et le SMJ via Frédéric SAUVAGE travaillent en concertation.

Ainsi, une réunion avec le Département a eu lieu en mairie et les associations de personnes âgées ont été reçues pour leur expliquer le projet.

Cette action est la continuité du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ; en effet le CCAS a répondu à un nouvel appel à projet mettant en œuvre l'isolement des personnes âgées.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité soit 16 voix

DECIDE

D'adhérer à la Charte « Monalisa » et de signer les documents inhérents à cette charte

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance à Auby,
le 06/10/2025

Le Président,

Bernard CZECH.

